



PARCOURS : LA SCOLARITE DE MON ENFANT

Tous les enfants ont leur place à l'école. Les parents aussi ! L'implication des parents est essentielle pour la réussite scolaire de leur(s) enfant(s). Dès 3 ans, et jusqu'en moyenne 20 ans, ils devront donc suivre pas à pas leurs progrès.

DEMARCHES

Ecole maternelle	
Inscription	<p>1^{ère} inscription en mairie, qui délivre un certificat d'inscription où est renseignée l'école d'affectation : le directeur de l'établissement inscrit l'élève sur présentation du certificat.</p> <p>Pièces justificatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livret de famille - Justificatif de domicile - Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires <p>Délais : avant le mois de juin précédant la rentrée.</p>
Scolarité	<p>L'école maternelle accueille les enfants de 3 à 6 ans environ (l'accueil des enfants à partir de 2 ans est parfois possible, mais dans la limite des places disponibles et fonction de leur maturité physique et psychologique).</p> <p>3 niveaux : petite section, moyenne section, grande section.</p> <p>L'école maternelle n'est pas obligatoire.</p>
Ecole élémentaire	
Inscription	<p>Pour un enfant n'ayant jamais été scolarisé en école maternelle : processus de 1^{ère} inscription énoncé plus haut.</p> <p>Enfant préalablement inscrit en école maternelle : l'enfant est inscrit d'office, à la fin de la grande section, dans l'école élémentaire dont il dépend géographiquement (il est toutefois préférable de se faire confirmer l'inscription auprès de la mairie).</p>
Scolarité	<p>L'école élémentaire accueille les enfants de 6 à 10 ans environ.</p> <p>5 niveaux : cours préparatoire (CP), cours élémentaire 1^{ère} année (CE1), cours élémentaire 2^{ème} année (CE2), cours moyen 1^{ère} année (CM1), cours moyen 2^{ème} année (CM2)</p>
Collège	
Inscription	<p>Un dossier d'inscription en 6^{ème} est remis à l'élève (par son professeur ou le directeur d'établissement), dans le courant de l'année de CM2, avant les vacances de printemps.</p>
Scolarité	<p>Le collège accueille les enfants de 11 à 14 ans environ.</p> <p>4 niveaux : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}</p> <p>Orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au collège sont proposés les premiers choix d'enseignements, notamment le choix des langues étrangères. - Les élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et persistantes à l'issue de l'école élémentaire peuvent être orientés vers les SEGPA (sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés).

	<ul style="list-style-type: none"> - En classe de 3^{ème} des choix d'orientation doivent être déterminés (voie générale, technologique ou professionnelle). Pour faciliter ce choix des étapes de découverte des métiers sont proposées tout au long de la 5^{ème} (visites, rencontres avec des professionnels), 4^{ème} (journée dans un établissement de formation) et 3^{ème} (stage d'observation professionnelle, option facultative de découverte professionnelle, entretien individuel d'orientation). <p>Diplômes : en fin de 3^{ème} les élèves passent le brevet national des collèges.</p>
Lycée	
Inscription	<p>En 3^{ème} la famille émet les vœux d'orientation et peut demander le passage 2de générale ou technologique, le passage en 2de professionnelle, ou le redoublement. En fonction des choix d'orientation, le lycéen est affecté à son lycée de secteur (sauf dérogation). La famille doit prendre contact avec le lycée d'affectation pour procéder à l'inscription dès que l'orientation lui a été confirmée.</p>
Scolarité	<p>Le lycée accueille les enfants de 15 à 18 ans environ. 3 niveaux : 2de, 1^{ère} et terminale pour les formations baccalauréat 2 niveaux : 1^{er} et 2^{ème} année pour les formations CAP</p> <p>Orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outre la voie d'orientation (cycle général, technologique ou professionnel), l'élève a à choisir un certain nombre d'enseignements optionnels nouveaux. Lors de son inscription au lycée, il choisit deux enseignements d'exploration pour découvrir de nouvelles disciplines, en plus des enseignements obligatoires. - La voie générale propose en 1^{ère} et terminale 3 filières d'orientation possibles, la voie technologique 8 et la voie professionnelle plus d'une centaine. - Les élèves en orientation professionnelle réalisent des stages obligatoires, parties intégrales de leur formation. - Dès le cycle de 1^{ère} il est important d'envisager le cycle d'orientation post-bac afin de choisir la filière adaptée. - L'année de terminale le choix et l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur se fait par le biais du site internet APB (admission post-bac). <p>Diplômes : en fin de cycle, baccalauréat (filiale professionnelle, technologique ou générale) ou le CAP, sont présentés.</p>

Relations parents-école : les parents sont membres à part entière de la communauté éducative, à ce titre ils se voient reconnus :

- un droit d'information sur le suivi de la scolarité et du comportement scolaire de leurs enfants,
- un droit de réunion (avec des réunions collectives et des rencontres individuelles),
- un droit de participation par leurs représentants.

À la rentrée, les parents des élèves nouvellement inscrits sont réunis par le directeur d'établissement.

Il est également organisé, au moins 2 fois par an et par classe, une rencontre entre les parents et les enseignants. Et tous les ans, avant la fin de la 7^{ème} semaine de l'année scolaire, les parents d'élèves élisent leurs représentants.

Instruction obligatoire : un enfant a l'obligation d'être inscrit dans un établissement scolaire de 6 à 16 ans (âge de l'instruction obligatoire).

A noter qu'un enfant qui suit une instruction à domicile doit être déclaré auprès de la mairie annuellement.

Assiduité : l'élève inscrit dans un établissement est tenu d'assister aux enseignements programmés, sauf motif légitime. L'absentéisme peut être sanctionné.

FOCUS

Arrivé en troisième, les premiers choix d'orientation se dessinent. Une réflexion qui doit être amorcée et réfléchi bien en amont pour s'assurer que l'enfant est orienté selon son désir et reste motivé pour le reste de sa scolarité. Le soutien des parents, la discussion avec les conseillers d'orientation, les professeurs, des professionnels, l'aideront.

Collège : 3 ^{ème}				
VOIES GENERALE ET TECHNOLOGIQUE		VOIE PROFESSIONNELLE		
2de générale ou technologique ou 2de spécifique		2de professionnelle	1 ^{ère} année	1 ^{ère} année
1 ^{ère} générale	1 ^{ère} technologique	1 ^{ère} professionnelle	2 ^{ème} année	2 ^{ème} année
		Certification BEP	CAP et certificat d'aptitude professionnelle agricole	Brevet professionnel agricole
Terminale générale	Terminale technologique	Terminale professionnelle		
BAC général	BAC technologique Brevet de technicien (spécialisation dans un domaine professionnel précis préparée à partir de la 2de spécifique)	BAC pro BAC pro agricole		

PRESTATIONS

Prestations familiales	
ARS	L'allocation de rentrée scolaire varie selon l'âge de l'enfant (6-10 ans ; 11-14 ans et 15-18 ans)
Education nationale	
Bourses des collèges	Versées chaque trimestre
Bourses des lycées	Elles peuvent éventuellement être complétées par des primes diverses (prime d'équipement et prime d'adaptation, prime de qualification, bourse au mérite).
Collectivités	
Bourse de fréquentation des écoles élémentaires	Pour les enfants scolarisés hors de leur commune d'habitation

Autres	Il est toujours utile de se renseigner auprès de sa commune ou de son département (et de l'établissement scolaire) pour connaître des dispositifs spécifiques qui pourraient être en place (cantine, transport, ...). Certains départements proposent en effet des aides aux transports scolaires, les régions à l'achat des livres, des communes et des CCAS proposent eux des aides exceptionnelles pour les étudiants en difficultés financières...
Vie étudiante	
Crous	Les centres régionaux des œuvres universitaires et sociales prennent en charge un ensemble d'aides pour les étudiants, en particulier les bourses universitaires sur critères sociaux et des logements.

SERVICES

- Mairie : (Pour l'inscription, renseignements, cantine...)
- Etablissement scolaire : (école maternelle, élémentaire, collège, lycée)
- CAF : (Pour l'ARS)
- CIO/PAIO/SCUIO/CIDJ/Missions locales : (information et orientation)

FOIRE AUX QUESTIONS

« On veut faire redoubler mon enfant, mais je suis contre. Puis-je contester cette décision ? »

« Il est possible évidemment de discuter ce choix, d'abord en prenant RDV avec le chef d'établissement, qui a pouvoir de décision en la matière. A l'issue, si ce dernier refuse de revoir la décision d'orientation, l'ultime recours reste de saisir très rapidement (sous 3 jours) la commission départementale d'appel, présidée par l'inspecteur académique.

Il est dans tous les cas important de discuter régulièrement des résultats de son enfant avec ses professeurs et de suivre son travail scolaire tout au long de l'année afin de préparer au mieux cette décision d'orientation.»

« Mon enfant est malade et va être amené à être souvent absent de l'école : je m'inquiète pour sa scolarité... »

« Des dispositifs existent pour assurer le suivi et le soutien scolaire des enfants malades, notamment des enseignants affectés dans les établissements sanitaires qui travaillent en lien avec l'établissement scolaire d'origine, ou encore l'assistance pédagogique à domicile grâce aux SAPAD (services d'aide pédagogique à domicile). Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) peut également constituer un moyen de poursuivre la scolarité. Le mieux est de prendre contact avec l'inspection académique pour faire état de la situation et des aides à mettre en place. »

LETTRES TYPES

Déménagement et demande de radiation pour inscription dans un nouvel établissement :

<p><i>Adresse</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Etablissement</i> (nb : ancien établissement) <i>Adresse,</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p><i>Ville, date</i></p> <p><i>Madame, Monsieur, (directeur d'établissement)</i></p> <p><i>Comme je vous l'évoquais lors de ma demande de RDV, notre famille doit démanger dans le ville de (ville) pour raison professionnelle.</i> <i>A compter du (date), notre enfant (nom, classe) rejoindra donc un nouvel établissement. Je vous remercie d'établir un certificat de radiation à son nom afin de pouvoir procéder à sa réinscription.</i></p> <p>(Formule de politesse)</p> <p style="text-align: right;"><i>Signature</i></p>

Demande de dérogation pour le choix d'une école :

<p><i>Adresse</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Mairie de (ville)</i> <i>Adresse,</i> <i>Code postal, ville</i></p> <p><i>Ville, date</i></p> <p><i>Madame, Monsieur le maire,</i></p> <p><i>Nous habitons le ville de (ville) et mon enfant doit y rentrer en CP l'année prochaine. Je me permets de vous écrire pour vous demander de déroger à la règle de l'affectation géographique et de bien vouloir l'inscrire dans votre établissement pour la prochaine rentrée scolaire. En effet (motif dérogation) je travaille à proximité de votre école et je pourrais ainsi plus aisément le déposer tous les matins et venir le chercher tous les soirs (OU son grand frère est dans le collège de votre ville et cela simplifierait grandement notre organisation...)</i></p> <p>(Formule de politesse)</p> <p style="text-align: right;"><i>Signature</i></p>
--

TELECHARGEMENTS :

Familles de France : <http://www.familles-de-france.org/> politique familiale/droits et démarches

Plus d'informations : <http://www.education.gouv.fr/>
<http://www.onisep.fr/>

<http://www.cnous.fr/> et demande de bourses :
<http://www.cnous.fr/bourses/constituer-dossier-social-etudiant/>

<http://www.admission-postbac.fr/>

MODE D'EMPLOI DETACHABLE

A nos associations qui accompagnent les familles lors des différents événements qui les touchent : ces parcours sont constitués sous la forme de dossiers de 4 pages pour une utilisation pratique et adaptable afin de vous aider dans vos activités d'information et de renseignement.

Sommaire :

1. Présentation du parcours :
le rappel des principales étapes et les démarches à ne pas rater.
2. Liste des droits :
une mention des principaux droits et prestations, ainsi qu'un focus pour mieux connaître certaines aides spécifiques.
3. Mise à disposition d'outils :
des lettres-types, une foire aux questions, des sites utiles et des outils complémentaires en téléchargement.
4. Référencement des services :
les organismes et les services à référencer près de chez vous.

Mode d'emploi :

Pour mieux adapter la réponse aux familles :

- Les cas présentés ne sont pas exhaustifs, et tous les droits ne s'appliquent peut-être pas à chaque situation.

A situation donnée, faites le tri entre les droits qui peuvent être ouverts : vous pourrez joindre à ce dossier les fiches pratiques disponibles en téléchargement <http://www.familles-de-france.org/politique-familiale>, ou sur le site des organismes.

- les services sont renseignés de manière à les rendre plus accessibles aux familles. Un espace est destiné à ce que vous complétiez les adresses, coordonnées et permanences ... près de chez vous. Cette partie peut être complétée d'autres organismes le cas échéant.
- des sites utiles et des outils complémentaires sont renseignés en fin de dossier pour vous aider dans vos recherches